



SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16
E-mail : snui@snui.fr http://www.snui.fr Réf. BB/PC/04

Paris, le 9 novembre 2004

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT : « ROULER SANS SE FAIRE ROULER ! »

Avertissement au Directeur Général des Impôts,
Sous couvert du DSF de

Alors que la Direction Générale se gargarise de ses bons résultats, nous soussignés, agents des Impôts de, qui utilisons notre véhicule personnel pour le compte de l'administration ou pour nous rendre à un stage de formation, sommes de plus en plus lésés en matière de remboursement de frais.

C'est inacceptable, voici les raisons de notre mécontentement :

⇒ Tarif ridiculement bas des remboursements de frais de mission non revalorisés depuis 2002 alors que les tarifs hôteliers notamment ont augmenté de 8,1 % en 1 an (source Insee août 2004),

⇒ Aucune revalorisation de tarif des indemnités kilométriques depuis juin 2002 malgré la flambée des prix des carburants,

⇒ Modalités absurdes de prise en charge des frais occasionnés par les opérations de contrôle, de recherche ou les déplacements pour formation professionnelle (frais de parking, de péage... exclus),

⇒ Mesquineries budgétaires des directions locales qui requalifient les déplacements en instaurant la « règle du trajet le plus court » au mépris de la réalité des distances, de la sécurité des agents et des trajets les plus rapides,

⇒ Obligation de payer un surcoût tarifaire d'assurance automobile non remboursé en cas d'utilisation de notre véhicule pour le compte de l'administration,

Nous, agents soussignés, refusons de continuer à perdre de l'argent pour travailler ou pour nous former et exigeons d'être remboursés intégralement de nos frais dans les plus brefs délais.

Par cette lettre d'avertissement, nous vous demandons de bien vouloir nous faire connaître les moyens et modalités que vous comptez mettre en œuvre pour nous permettre de continuer l'exercice de nos missions.

Nous vous informons également que nous nous engageons dans l'action en laissant dans un premier temps notre voiture au garage à compter du 15 novembre 2004.

Signatures,